

**DELIBERATION N° 17****Marchés de travaux pour la conception de deux équipements publics dans le quartier du Val Druel – avenants n°1 aux marchés****EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
 Nombre de conseillers en exercice : 39  
 Nombre de présents : 33  
 Nombre de votants : 39*

**LE ONZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATORZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 3 décembre 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : JUMEL Sébastien, LANGLOIS Nicolas, RIDEL Patricia, CARU-CHARRETON Emmanuelle, WEISZ Frédéric, BUICHE Marie-Luce, ELOY Frédéric (à partir de la question n°4-1), AUDIGOU Sabine, GUEROUT François, LECANU Lucien, LEFEBVRE François, BEGOS Yves, CYPRIEN Jocelyne, VERGER Daniel, ROUSSEL Annette, PATRIX Dominique, MENARD Joël, DESMAREST Luc, CAREL Patrick, AVRIL Jolanta, PARESY Nathalie, LETEISSIER Véronique, BUSSY Florent (à partir de la question n°13), BUQUET Estelle, QUESNEL Alice, ANGER Elodie, BLONDEL Pierre, PETIT Michel (jusqu'à la question n°32), ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°32), GAUTIER André (jusqu'à la question n°32), BAZIN Jean (de la question n°4-1 à la question n°32), BREBION Bernard, JEANVOINE Sandra

**Sont absents et excusés** : ELOY Frédéric (de la question n°1 à la question n°4), GAILLARD Marie-Catherine, BOUVIER-LAFOSSE Isabelle, CLAPISSON Paquita, BUSSY Florent (de la question n°1 à la question n°12), PAJOT Mickaël, THETIOT Danièle, OUVRY Annie, BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°4)

**Pouvoirs ont été donnés par** : GAILLARD Marie-Catherine à JUMEL Sébastien, BOUVIER-LAFOSSE Isabelle à BUICHE Marie-Luce, CLAPISSON Paquita à CARU-CHARRETON Emmanuelle, BUSSY Florent à WEISZ Frédéric (de la question n°1 à la question n°12), PAJOT Mickaël à GUEROUT François, THETIOT Danièle à PETIT Michel (de la question n°1 à la question n°32), OUVRY Annie à GAUTIER André (de la question n°1 à la question n°32)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : Mme ANGER Elodie

.../...

Mme Patricia RIDEL, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 4 juillet 2013, le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés de travaux, décomposés en 17 lots, selon la procédure adaptée, pour la conception de deux équipements publics dans le quartier du Val Druel pour un montant de 3 376 288,72 € HT, hors lots 8, 11 et 12 infructueux.

Les lots 8, 11 et 12 infructueux ont été attribués ultérieurement pour un montant total de 236 417,29 € HT.

soit un total de l'ensemble des lots HT avant avenant de 3 612 706,01 € HT.

**Compte tenu de la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires ou modificatifs pour la construction des 2 bâtiments support groupe scolaire et cœur de quartier, les marchés suivants doivent faire l'objet d'un avenant :**

- marché n° 13.267 signé en date du 5 Août 2013 avec l'entreprise LESAGE d'un montant de 1 156 957,70 € HT pour le lot n° 1 "Gros œuvre" : avenant n° 1 pour un montant HT de 36 360,76 € représentant 3,14 % du montant du marché initial.

-----  
 - marché n° 13. 269 signé en date du 5 Août 2013 avec l'entreprise BHF DELAPLACE d'un montant de 407 225,30 € HT pour le lot n° 4 "Menuiseries extérieures aluminium" : avenant n° 1 pour un montant HT de 14 962,31 € représentant 3,67 % du montant du marché initial.

-----  
 - marché n° 13. 270 signé en date du 5 Août 2013 avec l'entreprise SABOT PRIEUR d'un montant de 180 734,52 € HT pour le lot n° 6 "Menuiserie intérieure" : avenant n° 1 pour un montant HT de 793,00 € représentant 0,44 % du montant du marché initial.

-----  
 - marché n° 13. 370 signé en date du 12 Décembre 2013 avec l'entreprise Les Carreleurs Picards LCP d'un montant de 92 505,25 € HT pour le lot n° 11 "Sols scellés – faïences" : avenant n° 1 pour un montant HT de 16 790,00 € représentant 18,15 % du montant du marché initial.

-----  
 - marché n° 13. 371 signé en date du 12 Décembre 2013 avec l'entreprise LEDUN d'un montant de 59 965,16 € HT pour le lot n° 12 "Sols souples" : avenant négatif n° 1 pour un montant HT de - 7 716,12 €

-----  
 - marché n° 13. 275 signé en date du 5 Août 2013 avec l'entreprise OISSELEC d'un montant de 221 180,00 € HT pour le lot n° 14 "Électricité" : avenant n° 1 sera présenté pour un montant HT de 34 119,19 € représentant 15,43 % du montant du marché initial.

-----  
 - marché n° 13. 277 signé en date du 5 Août 2013 avec l'entreprise GIFFEC d'un montant de 35 108,87 € HT pour le lot n° 16 "Équipement de cuisine" : avenant négatif n° 1 sera présenté pour un montant HT de -125,70 €

Le total des avenants n° 1 représente 95 183,44 € HT soit une augmentation de 2,63 % du montant total des travaux.

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,
- le Code des Marchés Publics,
- la délibération n° 16 du 4 juillet 2013 relative à la passation des marchés de travaux pour la conception de 2 équipements publics dans les quartiers du Val Druel
- les marchés n° 13.267, 13.269, 13.270, 13.275 et 13.277 signés le 5 août 2013, et les marchés n° 13.370 & 13.371 signés le 12 décembre 2013

Considérant les avis des commissions n° 1 et n° 3 du 2 décembre 2014,

Il est proposé au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

- L'avenant n° 1 au marché n° 13.267 pour le lot n° 1 "Gros œuvre", signé avec l'entreprise LESAGE
- L'avenant n° 1 au marché n° 13. 269 pour le lot n° 4 "Menuiseries extérieures aluminium" signé avec l'entreprise BHF DELAPLACE
- L'avenant n° 1 au marché n° 13. 270 pour le lot n° 6 "Menuiserie intérieure" signé avec l'entreprise SABOT PRIEUR
- L'avenant n° 1 au marché n° 13. 370 pour le lot n° 11 "Sols scellés - faïences" signé avec l'entreprise Les Carreleurs Picards LCP
- L'avenant n° 1 au marché n° 13. 371 pour le lot n° 12 "Sols souples" signé avec l'entreprise LEDUN
- L'avenant n° 1 au marché n° 13. 275 pour le lot n° 14 "Électricité "signé avec l'entreprise OISSELEC
- L'avenant n° 1 au marché n° 13. 277 pour le lot n° 16 "Équipement de cuisine" signé avec l'entreprise GIFFEC

**☞ Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire de la Ville de Dieppe,  
Sébastien JUMEL**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :**

**Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--